

**SOCIÉTÉ**

## Le retour de Pap Ndiaye

Il accompagne Élisabeth Borne à Nevers ce vendredi pour parler enseignement en milieu rural. Mais le ministre de l'Éducation est aussi attendu sur les heures de cours perdues et la rémunération des profs.

**À L'EXCEPTION** d'une visite au Mémorial de la Shoah de Drancy (Seine-Saint-Denis), le 20 mars dernier, le ministre de l'Éducation nationale s'était abstenu de toute sortie depuis le 17 mars. Il avait même annulé, à la dernière minute, une conférence de presse sur le CNR (Conseil national de la refondation) éducation, au lendemain de l'épisode du 49.3 à l'Assemblée nationale.

Ce vendredi, Pap Ndiaye accompagne la Première ministre dans la Nièvre pour parler éducation dans les territoires ruraux et carte scolaire, alors que se multiplient les fermetures de classes un peu partout en France. Une manière de tenter d'ouvrir un nouveau chapitre après la séquence sur la réforme des retraites.

Reste que le ministre de l'Éducation est attendu sur bien d'autres fronts, à commencer par l'épais dossier des 15 millions d'heures perdues à l'école par an.

Comme Emmanuel Macron lors de son intervention télévisée le 22 mars, Élisabeth Borne s'est engagée dans un entretien à l'AFP à ce que chaque absence de professeur fasse l'objet d'un remplacement dès la prochaine rentrée. Effet d'annonce ou véritable engagement ? Pap Ndiaye compte sur le « pacte », le dispositif de revalorisation salariale qu'il a imaginé pour inciter les professeurs à assurer les rempla-

cements de courte durée de leurs collègues absents.

### Un « pacte » rejeté par les syndicats

Problème, ce dispositif fait l'objet d'un rejet des syndicats et les discussions, en cours depuis le début de l'année, sont au point mort. « Nous n'avons aucune information du ministère ni aucune nouvelle date de rendez-vous », nous déclare Gilles Langlois, du syndicat d'enseignants SE-Unsa.

Un dispositif similaire existe déjà depuis 2005. Celui-ci prévoit de faire appel aux enseignants pour des remplacements courts dans leur établissement, dans leur matière, et dans la limite de cinq heures supplémentaires par semaine, et de soixante heures par année scolaire. Mais ce dispositif est utilisé à la marge, et seules 20 % des absences de courte durée sont remplacées.

Pour convaincre les enseignants de préférer son « pacte », le ministère s'appuie sur un taux horaire plus avantageux. Une heure supplémentaire dans le cadre du « pacte » sera ainsi payée 52 € brut contre 28 € dans le premier degré et 43 € dans le second degré jusqu'ici.

Le gouvernement a d'autres marges de manœuvre. Comme le notait la Cour des comptes en décembre 2021, les deux tiers des absences sont dues aux stages de formation, à l'organisation des jurys et concours, aux

réunions pédagogiques...

En juin dernier, Pap Ndiaye avait confié au « Parisien » - « Aujourd'hui en France » que les formations pourraient

avoir lieu en dehors du temps d'enseignement, et pourquoi pas le mercredi après-midi. Sans véritable suite.

Depuis 2019, un décret propose aux enseignants de se former pendant leurs vacances, à raison de cinq jours par an maximum, moyennant 120 € brut par jour. Sans beaucoup de succès. « Le dispositif pourrait aussi évoluer et se concentrer sur les demi-journées libres des enseignants, mais personne ne s'en préoccupe », note Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du syndicat des personnels de direction (SNPDEN).

F.G.